QUESTIONS

SUR LA

TOLÉRANCE.

SECONDE PARTIE.



AVERTISSEMENT

POUR LA SECONDE PARTIE.

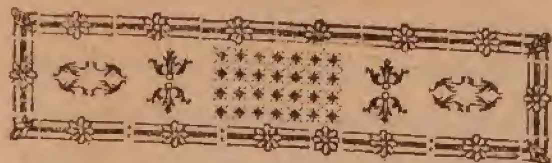
POUR achever de donner une juſte idée de la perſécution, après avoir vû ſon origine, & ſon oppoſition à la Miſſion des Apôtres, conſidérons premièrement ſes effets;

2°. Les effets plus dangereux encore & moins obſervés juſqu'à préſent des Loix qui l'autoriſent;

3°. Si les Souverains, ſi le Clergé lui-même, ont intérêt d'adopter ſes maximes;

4°. *Les inconvéniens politiques de l'interdiction de culte ; les avantages de la tolérance de culte dans les Campagnes ; enfin les objections qu'on y oppose.*





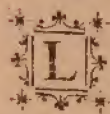
QUESTIONS SUR LA TOLÉRANCE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Effets de la perſécution.

Ultrà Sauromatas fugere hinc libet, & glacialem Oceanum. *Juvenal.*



LA perſécution dépeuple un pays pour en peupler un autre.

Il eſt vraiſemblable que les deſcendans de Noé ont commencé à cultiver, puiſqu'ils en avoient le choix, les contrées les plus fertiles & les plus

agréables de l'Aſie ; qu'ils s'étendirent dans les Plaines riantes de l'Euphrate, de l'Inde, du Gange, &c. en ſuivant toujours les climats les plus doux ; mais que dans la ſuite le gouvernement s'étant corrompu dans ces premiers établiſſemens, la perſécution a pouſſé peu à peu les habitans de la Terre vers des climats plus rudes ; vers les Montagnes couvertes de neige, le Caucaſe, l'Imaüs & au-delà ; dans les déſerts arides de l'Arabie ; dans les Iſles, les marais & les rochers de la mer : que ceux qui ſe trouverent le plus mal à leur aiſe dans leurs retraites, ſe vouerent à la chaſſe, à la pêche, à la vie errante avec leurs troupeaux, enfin à la Guerre, aux pirateries, & aux incurſions.

Les enfans de Japhet ont dû faire de même en Europe & ceux de Cham en Afrique, & peut-être que l'Amérique a été peuplée par l'effet de quel-

que violente perſécution, ainſi que tant de pays inacceſſibles, où l'on eſt tout étonné de trouver des habitans.

Il ſemble que la Providence ait voulu ménager des azyles pour les hommes, comme pour les animaux ſauvages, afin d'empêcher l'entière deſtruction des eſpèces.

Il ſemble encore qu'il y a dans les peuples, comme dans l'air qu'ils reſpirent, une eſpèce de flux & reflux du Midi au Nord & du Nord au Midi, des Plaines vers les Montagnes, & des Montagnes vers les Plaines.

En général les émigrations ſe font des pays riches & abondans vers les pays pauvres, puis de ceux-ci vers les autres.

Les Hiſtoriens ſuppoſent donc mal à propos & faute d'attention, que la Terre a été peuplée par des Colonies, envoyées au dehors à meſure qu'un État ſe trouvoit trop chargé d'habi-

tans. On ne les auroit pas envoyées dans des pays affreux, & elles n'y feroient pas allées de leur gré.

La perſécution civile a un effet plus ou moins prompt, ſuivant le dégré de ſa force. C'eſt ce qui a formé en plus ou moins de tems, la République de Veniſe, au milieu de la mer, & celle des Suiſſes au milieu des Alpes.

La perſécution religieuſe, preſque toujours peu modérée, a fait naître aſſez vîte de pluſieurs Sectes réfugiées, au milieu des marais, la République des Provinces-Unies.

C'eſt cette perſécution qui a peuplé les déſerts de la Pruſſe (*a*) les climats

(*a*) Il arriva un évènement favorable, qui avança conſidérablement les projets du Grand Electeur. Loüis XIV. révoqua l'Edit de Nantes, & trois cens mille François ſortirent, pour le moins, de ce Royaume : les plus riches paſſerent en Angleterre & en Hollande : les plus pauvres, mais les plus induſtrieux, ſe réfugierent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille, ou environ : ils aiderent à repeupler nos Villes déſertes, & nous don-

les plus glacés du Nord (*b*) & qui a procuré de nouveaux habitans aux quatre parties du Monde (*c*).

---

nerent toutes les Manufactures qui nous manquoient . . . . . A l'avènement de Frederic-Guillaume à la Regence, on ne faisoit dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucunes étoffes de laine. L'industrie des François nous enrichit de toutes ces Manufactures . . . . Quelques-uns de ces réfugiés se firent Marchands & débiterent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des Orfévres, des Bijoutiers, des Horlogers, des Sculpteurs, & les François qui s'établirent dans le plat pays y cultiverent le Tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans des Contrées sablonneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. Le Grand Electeur, pour encourager une Colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus, dont elle jouït encore. *Mémoires de Brandebourg, Tome II.*

(*b*) On prétend qu'il s'est fait un établissement de Moraves dans le Groënland, cette nouvelle Secte a été chargée d'imputations si odieuses, qu'on ne l'a voulu recevoir nulle part, pas même en Hollande.

(*c*) Il y a quantité de François réfugiés dans les deux Indes, au Cap de bonne Espérance & par tout. On en auroit pû former dans l'Amérique des Colonies bien plus considérables, & qui se feroient mieux soûtenuës que celle des Quakers.

CHAPITRE II.

CONTINUATION.

SI la perſécution civile & la perſécution Eccléſiaſtique viennent à ſe réunir, & que ces deux forces concourent & agiſſent à la fois pendant quelque tems, lorſque leur action ceſſe ou ſe rallentit, il ſe fait des reflux terribles de peuples qui renverſent les Empires.

Le Mahométiſme étoit venu du fond de l'Arabie, perſécuter & circoncire les Tartares & les Indiens, dans leur propre pays, avant que Gengis-Kan & Tamerlan ne ravageaſſent l'Aſie, avec leurs Hordes déchaînées ; il tint à bien peu que ce dernier ne détruiſit l'Empire des Turcs.

Les Romains, grands perſécuteurs de tous les autres Peuples, exercerent

long-tems toutes les vexations que l'avarice, la politique & la débauche peuvent ſuggérer, ils y ajouterent enfin les converſions forcées, ils allerent par tout perſécuter les Payens & les Sectaires.

L'Empereur Valens, qui étoit Arien, envoya convertir les Goths dans leur pays. Les Goths devinrent Ariens. Quand cette Secte fut perſécutée, un grand nombre d'Ariens ſe réfugia chez les Goths, comme les Payens s'étoient réfugiés chez les Nations Payennes ; on les pourſuivit les uns & les autres juſques dans leurs retraites : à la fin tous ces peuples en ſortirent pour inonder l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, & pour renverſer l'Empire Romain.

A l'égard de ce qui ſe paſſa en Orient, il eſt remarquable, dit M. de Monteſquieu, que les Sectateurs de Mahomet pénétrerent dans l'Empire,

par les Provinces que les perſécutions de Juſtinien avoient le plus ravagées (*a*).

C'eſt encore une remarque du même Auteur, que Charlemagne par ſes Guerres continuelles donna lieu au reflux des Normands (*b*).

Il faut remarquer auſſi que cet Empereur démoliſſoit les Temples, brûloit les Idoles & faiſoit baptiſer les gens par force.

(a) *Grandeur des Romains*, *Chap.* 20. Voyez ci-après ce qu'on dira de cette action de Juſtinien.

(*b*) Les Conquêtes de Charlemagne & ſes tyrannies avoient une ſeconde fois fait reculer les peuples du Midi au Nord : ſitôt que cet Empire fut affoibli, ils ſe porterent une ſeconde fois du Nord au Midi. Et ſi aujourd'hui un Prince faiſoit en Europe les mêmes ravages, les Nations repouſſees dans le Nord, adoſſées aux limites de l'Univers, y tiendroient ferme juſqu'au moment qu'elles inonderoient & conquereroient l'Europe une troiſième fois. *Ibid. Chap.* 16.

CHAPITRE III.

CONTINUATION.

PHilon a dit, que le même culte étoit ce qui portoit les hommes à s'aimer le plus tendrement (*a*). Il avoit apparemment dans l'idée le culte perſécuté ; car les hommes ne s'aiment guères entr'eux bien fraternellement qu'en haine les uns des autres. La perſécution étant ce qui excite la plus forte haine, eſt donc ce qui reſſerre le plus les nœuds de ces ſortes d'unions.

Les Auteurs de ces révolutions qui nous ſurprennent toujours, nés la

(*a*) Je ne voudrois pas répondre que ce fut l'idée de Philon, mais les expreſſions dont il ſe ſert ſont ſi fortes & ſi tendres, qu'elles ne peuvent guères s'appliquer qu'à une Religion opprimée. *Voyez ce paſſage dans Grotius, Liv. II. chap.* 20.

plûpart dans l'obſcurité, auroient-ils pû ſe faire ſuivre d'une demi douzaine d'hommes ſeulement, ſi la perſécution n'en avoit pas ruiné ou déſeſpéré un tres-grand nombre ?

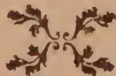
Il eſt certain que la Providence dirige les cauſes morales, mais comme elle a établi dans l'ordre des cauſes phyſiques, qu'une petite étincelle produiroit un grand embraſement, lorſque les matières y ſeroient diſpoſées, elle a voulu auſſi que les évènemens les plus étonnans fuſſent préparés long-tems d'avance.

La perſécution porte la triſteſſe dans les cœurs. Il naît de-là une mélancholie épidémique ; maladie plus dangereuſe dans un climat que dans un autre, mais qui l'eſt par tout.

Aucune eſpèce de perſécution n'irrite ce mal autant que la perſécution religieuſe, qui le fait dégénérer en manie & en fanatiſme ; parce que ni

la misère, ni l'obſcurité, ni la vertu, ne peuvent vous garantir de cette perſécution. Les Loix, le refuge de l'innocence, ſont ce que l'innocence a le plus à craindre. On égorge un malheureux ſur la planche qui l'a ſauvé du naufrage. (*a*) C'eſt ſurtout cet effet des Loix qu'il eſt important de conſidérer.

(*a*) Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des Loix, & avec les couleurs de la Juſtice, lorſqu'on va, pour ainſi dire, noyer des malheureux ſur la planche même ſur laquelle ils s'étoient ſauvés. *Grandeur des Romains, &c. Chap. 14.*



CHAPITRE IV.

Effets des Loix.

ON a dit : que peuvent les Loix ſans les mœurs (*a*) ? diſons auſſi : que peuvent les mœurs ſans les Loix ?

Il eſt certain que les Loix ont une très-grande influence ſur les mœurs.

Nous avons vû à quels égards l'égalité eſt indeſtructible parmi les hommes.

La tyrannie ſent une réſiſtance qui tend toujours à rétablir l'équilibre.

Si par une Loi quelconque, vous faites trop pancher la balance d'un côté, il ſe fait un effort de l'autre, & ſi cet effort renverſe les fondemens de la ſociété, c'eſt parce que vous les avez ébranlés.

(a) *Quid Leges ſine moribus*
Vanæ proficiunt ? Hor.

Il n'y a rien de ſi dangereux pour les États, pour les Princes, pour leurs Miniſtres, & pour les partis dominans, que les Loix qui peſent trop violemment de leur côté.

» Cromwell, Miniſtre favori d'Henri VIII, envoya quérir les Juges, » & leur demanda, ſi le Parlement » pouvoit juger une perſonne, ſans » l'admettre à ſe juſtifier. Les Juges » lui répondirent, que cette queſtion » étoit très-dangereuſe ...... que » néanmoins comme le Parlement » étoit la Cour Souveraine d'Angle-» terre, ſa manière de procéder ſe-» roit valable ...... ſoit que le cou-» pable eût eû la permiſſion de ſe dé-» fendre, ou qu'il ne l'eût pas euë..... » l'Auteur d'un conſeil ſi pernicieux en » éprouva toute la rigueur. (*a*)

(*a*) Burnet, Hiſt. de la Réformat. d'Angleterre, Liv. III.

Cromwell eût la tête tranchée ſans avoir été ouï. (*a*)

Le peuple Romain, dit le Préſident de Monteſquieu, ayant obtenu des Magiſtrats de ſon Corps qui le défendroient contre les inſultes & les injuſtices . . . . . . afin qu'ils fuſſent en état d'exercer ce pouvoir, on les déclara ſacrés & inviolables, & on ordonna que quiconque maltraiteroit un Tribun, de fait ou par paroles, ſeroit ſur le champ puni de mort. (*b*)

Cette Loi peſoit trop du côté des Plébéïens. Elle fut cauſe que Sylla imagina les proſcriptions en faveur des Patriciens, (*c*) ce ne fut plus parmi

---

(*a*) Ajoûtez ici ce que le même Auteur raporte au ſujet de Cranmer, Archevêque de Cantorbery, décapité ſous le regne de Marie. Ce Prélat avoit preſſé le ſupplice des gens qu'on pourſuivoit pour leurs opinions.

(*b*) Grandeur des Romains, &c. ch. 14.

(*c*) Ciceron dit que Sylla fut autoriſé par une Loi à faire mourir qui il voudroit des Citoyens, *indictâ cauſâ. Lib. I. de Legibus, c. 15.*

les Romains, pendant les reſtes de leur liberté, que maſſacres continuels.

Enſuite, les Empereurs, remarque encore M. de Monteſquieu, étant revêtus de la puiſſance des Tribuns, en obtinrent les privilèges, & c'eſt ſur ce fondement qu'on fit mourir tant de gens, que les délateurs purent faire leur mêtier tout à leur aiſe; & que l'accuſation du crime de Lèze-Majeſté, ce crime, dit Pline, de tous ceux à qui on ne peut reprocher de crime, s'étendit à tout ce qu'on voulut. (*a*)

On ne ſçauroit faire trop d'attention aux effets terribles de cette Loi de Majeſté, parce qu'elle a été le modèle des Loix de la perſécution.

» Ce n'étoit pas ſeulement les actions qui tomboient dans le cas de » cette Loi, mais des paroles, des

(*a*) Grandeur des Romains, &c. ch. 14.

» ſignes & des penſées mêmes ; car » ce qui ſe dit dans ces épanche- » mens de cœur que la converſation » produit entre deux amis, ne peut » être regardé que comme des pen- » ſées.

» Il n'y eût plus de liberté dans les » feſtins, plus de confiance dans les » parentés, de fidélité dans les eſcla- » ves ; . . . . . . l'amitié fut regardée » comme un écueil, l'ingénuité com- » me une imprudence, la vertu com- » me une affectation, &c. (*a*)

On condamna comme criminels d'État, Ruſticus pour avoir fait l'éloge de Thraſéa, Senecion pour avoir fait celui d'Helvidius. Qu'on me permette encore, à cette occaſion, ce beau paſſage de Tacite.

» Leurs immortels ouvrages furent » flétris & brûlés par autorité publi- » que, on s'imaginoit . . . . . . étouffer

(*a*) Grandeur des Romains, &c. ch 14.

» pour toujours dans ces flammes le
» cri du peuple Romain, anéantir la
» puissance légitime du Sénat, & for-
» cer le genre humain à douter de ce
» qu'il voyoit & de ce qu'il sentoit.
» On chassa même les Philosophes,
» on proscrivit les sciences & les ta-
» lens, pour faire disparoître tout ce
» qui portoit l'empreinte de la vertu.
» Non, jamais il n'y eût de patience
» égale à la nôtre; & si nos ancêtres
» furent la nation la plus libre de
» l'univers, nous pouvons dire que
» nous avons été la plus esclave. En-
» vironnés d'espions & de délateurs,
» nous n'osions ni parler ni entendre.
» Nous eussions perdu jusqu'au sou-
» venir de nos maux, si l'on pou-
» voit oublier, comme on peut se
» taire. (*a*)

N'a-t-on pas vû tout de même une

(a) *Neque in ipsos modò auctores, sed in libros quoque eorum sævitum . . . . . . monu-*

vertu plus rigide, des mœurs plus auſtères ou plus reglées, des talens ſupérieurs, former un ſoupçon d'héréſie, & donner lieu à ces mêmes dénonciations dénaturées, que les Loix ne devroient jamais admettre; parce que ſi les Loix ceſſent de reſpecter les mœurs, les mœurs ceſſent bientôt de reſpecter les Loix; parce que les liens les plus tendres de la nature & de la ſociété ſe déchirent; parce que perſonne ne peut plus être en ſûreté au milieu de ſa famille, *non hoſpes ab hoſpite tutus.*

Où eſt donc cette profonde ſageſſe du Sénat & des Légiſlateurs Romains?

---

menta clariſſimorum ingeniorum in .... foro (uruntur.) *Scilicet illo igne, vocem populi .... libertatem ...... & conſcientiam generis humani aboleri arbitrabantur .... ademto per* Inquiſitiones *& loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipſam cum voce perdidiſſemus, ſi tam in noſtrâ poteſtate eſſet obliviſci quam tacere.* Tacite Agricol. vita.

La Traduction eſt de Mr. l'Abbé de la Bleterie.

Une Loi de Romulus permettoit au client de tuer ſon Patron. Une autre Loi donnoit aux Pères un droit de vie & de mort ſur leurs enfans, aux maîtres ſur leurs eſclaves. Une autre Loi ordonnoit de tuer un Tyran. Le fanatiſme de la liberté avoit auſſi fait établir cette Loi dans la Grèce. Le fanatiſme des Sectes perſécutées, & plus encore celui des Sectes perſécutrices, a tenté de la renouveller parmi les chrétiens.

De telles Loix ne pouvoient manquer d'avoir des effets très-funeſtes. Tout ce qui ôte le glaive de la main du Légiſlateur, ou qui diſpenſe le Légiſlateur des formes juridiques & de l'obſervation du principe d'égalité, remet la ſociété dans un état de guerre, où les crimes perdent leur nom, & ne ſont plus que des exploits & des marques de courage.

Les Romains ſe ſont diſtingués par

des actions héroïques & par des cruautés affreuses, non-seulement pendant la plus grande corruption de la République, mais dans les tems les plus reculés, & dans le période le plus illustre, qui finit avec la dernière guerre Punique. Ce fut dans ce tems, remarque M. Hume, que l'usage des poisons devint si fréquent, que dans une seule partie de l'Italie, le Prêteur fut obligé de punir pour ce crime plus de trois mille personnes, c'est que les Romains ne furent jamais entr'eux, à proprement parler, dans un état de paix ; leurs Loix ne le permettoient point.

La différence de ces deux états de guerre & de paix n'est pas moins remarquable dans les peuples barbares qui détruisirent les Romains, & qui valoient mieux qu'eux, & dans les sauvages de l'Amérique, qui valent peut-être mieux que ne valoient

ni les uns ni les autres. Ces hommes ſimples ne ſuivent que la Loi de la nature dans l'état de paix ; mais dans l'état de guerre ils ſuivent des Loix qu'ils ſe ſont faites, où ils mettent des rafinemens de cruauté dignes de leur profonde ignorance.

La Religion Chrétienne a fait de grands changemens dans les mœurs, par l'abolition des Loix & des uſages barbares ; pourquoi n'abolit-elle point par tout les Loix & les maximes de la perſécution, qui rendent encore à cet égard les mœurs de quantité de Chrétiens plus féroces que celles des Infidèles ? (*a*)

(*a*) Ce n'eſt pas ſeulement parce qu'on commet des cruautés horribles en perſécutant, c'eſt parce qu'on s'y accoûtume & qu'on vient au point d'en faire le ſujet d'une tranquille délibération & de les commettre de ſang froid. C'eſt parce que ces Loix détruiſent l'objet de toutes les Loix, qui eſt de maintenir chaque Citoyen dans la jouïſſance paiſible de ce qui lui eſt échû en partage ; ſeul moyen par où la ſociété peut être maintenuë dans l'état de paix.

CHAPITRE V.

S'il eſt de l'intérêt des Souverains d'admettre les maximes de la perſécution ?

APRÈS ce qu'on vient de lire, cette queſtion ne paroît pas difficile à réſoudre, mais nous avons encore quelques remarques à faire, qui s'y raportent plus particulièrement.

On félicita Ferdinand le Catholique de la révolte des Maures, à cauſe des confiſcations qu'il alloit avoir : & le Cardinal Albéroni dit, que l'Eſpagne s'enrichit par là.

Suivant cette manière de penſer, quel compliment n'auroit-on pas dû faire à ce Prince, & quelle richeſſe pour l'Eſpagne, ſi la moitié des ha-

bitans de ce Royaume avoit exterminé l'autre moitié ?

On auroit pû vanter pareillement l'habileté de Juſtinien, lorſqu'il pouſſoit les Sectaires à la révolte, pour être obligé, dit M. de Monteſquieu, de les exterminer ; parce qu'il profitoit des dépoüilles de ſes malheureux Sujets. Il ne faiſoit cependant, comme le même Auteur le dit ailleurs, que ce que font les Sauvages de la Loüiſianne, il coupoit l'arbre pour en avoir le fruit.

Si ce n'étoit pas une abominable flaterie, on eût été mieux fondé à féliciter Henri VIII. de s'être enrichi, & d'avoir réellement enrichi l'Angleterre des dépoüilles du Clergé, parce qu'en dépoüillant des Religieux, les hommes & les biens rentrent dans le commerce ; c'eſt la ſeule fois, à moins qu'on n'y comprenne auſſi l'affaire des Templiers, que la per-

ſécution a procuré d'odieux profits aux États.

Quant à Ferdinand, il n'eſt pas douteux qu'il n'aît fait une inſigne bévuë, de permettre la perſécution, ſelon le plan qui lui fut ſuggeré. Outre la dépopulation de l'Eſpagne, il rendit les Eccléſiaſtiques ſi indépendans de l'autorité Royale, que lors qu'on veut tirer d'eux quelque ſecours, réformer des abus, faire des établiſſemens utiles & qu'ils ne veulent pas s'y prêter, ou ſe déſiſter de leurs entrepriſes, il faut recourir à une puiſſance étrangère.

A l'égard de Juſtinien, il n'y a peut-être jamais eû rien de ſi abſurde que le projet qu'il conçût de réduire tous les hommes à une même opinion, ſur des matières de Religion, rien de ſi dangereux dans des circonſtances qui rendoient ſon zèle entièrement indiſcret. Comme les anciens

Romains fortifiérent leur Empire ; en y laiſſant toute ſorte de culte, dans la ſuite on le réduiſit preſque à rien, en coupant l'une après l'autre, les Sectes qui ne dominoient pas. (*a*)

On a comparé aſſez plaiſamment l'Empire Grec à l'homme de la Fable, qui avoit deux femmes, dont l'une lui ôtoit les cheveux blancs & l'autre les noirs, tant qu'à la fin il reſta chauve. (*b*)

Il eſt ſingulier que cet Empereur à qui nous devons les Loix, en ait ſi fort ignoré les principes !

On ne voit que trop par l'Hiſtoire, & Bayle l'a prouvé invinciblement, que la contrainte une fois admiſe, les conſéquences n'en ſont pas moins à

(*a*) Grandeur des Romains, &c. ch. 20.

(b) *Songes d'un homme de bien*, 2. *Diſcours.* Cette comparaiſon eſt d'autant plus juſte que ce fut principalement l'ouvrage des femmes.

craindre pour les Souverains que pour les ſujets.

Les ſujets ſe croyent obligés en conſcience de dépoſer leurs Rois , de les chaſſer honteuſement , s'ils ne veulent pas abjurer leur Religion , & dès qu'on veut faire regarder la contrainte non-ſeulement comme permiſe ; mais comme ſainte & utile , par le bien qu'elle procure aux errans eux-mêmes & à la bonne cauſe , qui ne voit juſqu'où le zèle d'un Fanatique peut aller , quand il imaginera qu'il peut faire plus de bien lui ſeul à ſon parti , qu'une armée de convertiſſeurs ? (*c*)

Or , qui peut ne pas voir auſſi

(c) *Commentaire Philoſophique , Tome I.*

Combien me doit-ce être choſe griève , diſoit Henri IV. à moi qui ſuis votre légitime Roi , & qui vous laiſſe en liberté de votre Religion ; de voir que vous voulez me ranger à la vôtre , ſans une préalable inſtruction , & par moyens illégitimes.

Inventaire de J. de Serres , Tom. II. page 4.

que la perſécution produit toujours ou l'hypocriſie ou le fanatiſme, ou pour mieux dire l'un & l'autre à la fois ; comment un Souverain ſera-t-il en ſûreté parmi de tels monſtres ?

Nous permettra-t-on encore de remarquer, que les Eccléſiaſtiques, ſentant bien que la haine de la perſécution retombe ſur eux, ne manquent guère de la rejetter ſur les Princes.

Les exécutions qu'on fit en Angleterre ſous le régne de Marie, quoiqu'en petit nombre, ne laiſſerent pas de cauſer un mécontentement univerſel. Il n'y avoit que les Bigots qui en triomphoient. Les Évêques même ſemblerent en avoir honte ; ils déclarerent dans une aſſemblée ſolemnelle, qu'ils n'avoient aucune part à ces barbaries. Ainſi toute la haine en retomboit ſur le Roi & ſur la Reine, & particulièrement ſur le Roi, parce qu'il avoit été élevé dans un pays

d'Inquiſition. Philippe en ayant été informé, comprit qu'il perdroit entièrement l'affection des Anglois, s'il les laiſſoit dans cette penſée. Il fit donc prêcher devant lui ſon Confeſſeur, nommé Alphonſe, qui, en préſence de toute la Cour, chargea hautement les Évêques des cruautés dont tout le Royaume ſe plaignoit. Il les défia même de faire voir dans toute l'Écriture Sainte, un ſeul paſſage qui autoriſât les Chrétiens à faire brûler les gens pour des matières purement de conſcience. (*d*)

Mais l'inconvénient, peut-être le plus à craindre pour les Princes, c'eſt la diverſion que l'intolérance fait aux affaires politiques. On ne choiſit pas le plus capable de bien conduire une Négociation, de commander

---

(d) *Rapin Thoiras*, *Hiſtoire d'Angleterre*, *Tome VI. page 105.*

mander une armée, de gouverner un grand Diocèse, &c. mais le plus zèlé pour le parti dominant; & il arrive que dans les plus grands dangers de l'Etat, au lieu de songer à y pourvoir, les esprits ne sont occupés que de questions Théologiques

L'intolérance change en fureur le goût de ces disputes. Cette fureur, dit un Auteur que je cite souvent, devint un état si naturel aux Grecs, que lorsque Cantacuzene prit Constantinople, il trouva l'Empereur Jean & l'Impératrice Anne, occupés à un Concile contre quelques ennemis des Moines. Et quand Mahomet II. l'assiégea .... on y étoit plus occupé du Concile de Florence que de l'armée des Turcs (*e*)

(e) *Grandeur des Romains, &c. Ch. XXII. & dans la Note.* On se demandoit si on avoit entendu la Messe d'un Prêtre qui eut consenti à l'union (avec les Latins.)

CHAPITRE VI.

Si c'eſt l'intérêt du Clergé ?

CE n'eſt pas à moi à donner des avis au Clergé ; mais je le ſupplie très - humblement de prendre en bonne part ce que je vais dire.

Lorſque je le vois provoquer le zèle des Princes, il me ſemble qu'il aiguiſe un couteau à deux tranchans, & qu'il arme la puiſſance temporelle contre lui-même.

Il feroit de l'intérêt du Clergé que ſes membres ne fuſſent ſoumis à cette puiſſance pour aucun cas, pas même pour le cas privilégié. Comment donc les abandonne-t-il au bras ſéculier, à des punitions arbitraires, pour le crime involontaire d'être dans l'erreur ? Que dis-je, le crime ? N'eſt-ce pas au

contraire un très-grand crime que de trahir ſa conſcience ?

Le Clergé eſt le défenſeur des droits ſacrés de la conſcience : le Miniſtre de ce Dieu à qui ſeul elle eſt ſoumiſe ; de ce Dieu jaloux de l'obéïſſance qu'elle lui doit, du culte intérieur qu'elle lui rend. Interprête du Très-Haut, il eſt placé, ſi j'oſe parler ainſi, à l'entrée de ce Sanctuaire, pour empêcher, au péril de ſa vie, les Rois eux-mêmes de le prophaner.

Le pouvoir exceſſif accordé à Henri VIII. par les deux partis qui diviſoient le Clergé d'Angleterre, dans la vûë de ſe détruire réciproquement, fut très-funeſte à l'un & à l'autre parti.

On ne peut lire ſans étonnement juſqu'où ils pouſſerent la complaiſance ; ce Roi, le plus intolérant de tous les hommes, ſe vit autoriſé par l'Égliſe à dépoüiller l'Égliſe de ſes

biens temporels, & en quelque manière des ſpirituels, puiſqu'il perſécuta de plein droit les Religieux & les autres Eccléſiaſtiques, pour des matières de conſcience, pour des formulaires de doctrine qu'il avoit fait dreſſer à ſa fantaiſie. Cette eſpèce de perſécution tombe toujours plus violemment ſur le Clergé que ſur le peuple, qui prend moins de part aux diſputes des Théologiens; il ſeroit donc de l'intérêt des Théologiens que la puiſſance ſéculière ne ſe mêlât point de leurs diſputes, & je crois qu'elle ne demanderoit pas mieux.

Le Clergé d'Eſpagne a marqué bien plus de prudence. Il n'eſt devenu intolérant que pour être abſolu. Mais dans tous les pays où l'Inquiſition n'eſt pas établie comme elle l'eſt en Eſpagne & en Portugal, elle ne peut donner au Clergé qu'un pouvoir précaire, un pouvoir

qui paſſe aiſément d'un parti à l'autre ; aucun parti ne ſera abſolu pour un tems, s'il ne commence par ſe rendre eſclave pour toujours.

Et quel avantage lui revient-il ? d'exciter plus d'indignation & de pitié que de terreur par des violences d'éclat contre un parti qui s'éleve ; d'obtenir enfin avec peine quelques Lettres de cachet contre les reſtes obſcures & infortunés d'un parti qui expire, & dont la perſécution ranime les forces.

Ce Corps puiſſant & reſpectable ne le ſeroit-il pas bien davantage, ſi toujours unis avec les Parlemens & avec les autres Ordres de l'Etat, au lieu de ſolliciter des rigueurs, il ne demandoit que des graces, même pour les errans ? quelle voye plus propre à les ramener ? Quel moyen plus sûr de regner ſur tous ?

Eſt-il de l'intérêt du Corps qui a

le plus à perdre, que l'État ſoit agité par des troubles & des mécontentemens?

Ce ſont toujours des remarques & des queſtions que je propoſe; j'eſpère qu'on voudra bien ſe le rappeller. Si je puis être utile, ſi j'ai le bonheur de ne choquer perſonne, mes vœux ſeront remplis.

De tous les changemens de diſcipline, dit M. l'Abbé Fleuri; je n'en vois point qui ayent plus décrié l'Egliſe que la rigueur exercée contre les Hérétiques & les autres Excommuniés. (*a*)

Et après avoir rapporté le fameux Canon du IVᵉ. Concile de Latran, contre les Hérétiques, & contre les Souverains qui réfuſoient de les exterminer, ce ſage & pieux Hiſto-

---

(*a*) IV. Diſcours ſur l'Hiſt. Eccléſiaſt, art. 14.

rien ajoûte : l'Eglise semble ici entreprendre sur la puissance séculière : mais il faut se souvenir qu'à ce Concile assistoient les Ambassadeurs de plusieurs Souverains, qui consentoient à ces Décrets au nom de leurs Maîtres. (*a*)

Je demande, 1°. si tous les Souverains aujourd'hui se croyent obligés à ratifier ce consentement ?

2°. Si la Religion n'est pas tout-à-fait indépendante d'un changement survenu dans l'ancienne discipline ?

3°. Si les Souverains ne peuvent pas se dispenser de se soumettre à ce changement, ou s'ils ne sont pas libres de s'en départir, lorsqu'ils jugent, ou lorsqu'ils voyent par expérience, qu'il n'en résulte aucun bien pour la Religion, que la Religion même s'en offense, que la disposition des

(*a*) *Liv. 77. ann. 1215.*

eſprits étant toute différente de ce qu'elle étoit autrefois, le murmure du peuple le rejette : que leurs États s'affoibliſſent, & que leurs ennemis deviennent tous les jours plus puiſſans par des maximes oppoſées. (*a*)

Et 4°. s'il eſt vrai, comme on ne peut le nier, que le ſyſtême perſécuteur ne ſçauroit ſe maintenir, ſans cauſer de grands troubles à moins qu'une des deux puiſſances ne reçoive la loi de l'autre, quelle des deux puiſſances court plus de riſque, dans ce tems, d'être à la fin entièrement aſſujettie par l'autre ?

Nous ne voyons pas de Princes qui

(*a*) On peut appliquer aux loix de la perſécution, introduites parmi les Chrétiens, ce qui eſt dit de certaines loix des Juifs, que Dieu les a permiſes à cauſe de la dureté de leurs cœurs: elles ne peuvent ſubſiſter depuis que les mœurs ſe ſont adoucies. *Pro duritiâ cordis veſtri permiſit vobis.,. cæterùm à principio non fuit ità.* S. Matthieu, chap. 19, v. 8.

ayent autant uſurpé ſur les droits de l'Egliſe, ſous prétexte apparamment des ſervices qu'ils croyoient lui rendre, que les Princes qui ont été les plus zèlés perſécuteurs. Que de traits de conformité avec Henri VIII ? Juſtinien voulut décider l'affaire des trois Chapitres, il perſécuta pluſieurs Papes : Héraclius publia un Décret dogmatique en faveur du Monothéliſme, &c. Eſt-il néceſſaire d'en citer plus d'exemples ?

Me permettra-t-on encore une réflexion, par où je finirai cet article ?

Le Clergé de France paſſe avec raiſon pour le plus éclairé & le plus ſçavant de la Catholicité. Il a intérêt de ſoutenir ſa gloire.

Les grands Théologiens, les grands Critiques, les hommes capables de gouverner les autres, ſe forment dans les diſputes de parti.

Il faut donc laiſſer le champ libre

aux diſputes. Réduire les Eccléſiaſtiques à la même façon de penſer, c'eſt les réduire à la même ignorance. Il ſuffit de les réduire tous à la même modération, ce qui n'eſt pas dans le fond bien difficile à ceux qui diſpoſent des graces ; ce ne ſont pas les graces, ce ſont les rigueurs qui font les ſchiſmes.

CHAPITRE VII.

Interdiction du culte public.

IL ſemble que la police civile a un droit négatif illimité ſur toutes ſortes d'actes extérieurs, c'eſt-à-dire, qu'elle ne peut pas toujours les ordonner, mais qu'elle peut toujours les interdire. Il ſemble même que la conſcience devroit être contente de cette liberté négative, car en général, il y a plus de riſque de pécher en faiſant des cho-

ſes qui nous paroiſſent obligatoires ; mais qui ſont défenduës par les loix du Prince, qu'il n'y a de riſque à s'en abſtenir par un principe d'obéïſſance.

Cependant, certains actes extérieurs peuvent être en ſoi, ou paroître à la conſcience, après un mûr examen, réellement obligatoires & indiſpenſables, quand ils ſeroient défendus par les loix civiles; comme d'envoyer, par exemple, des ſecours d'argent à ſon pere, hors du Royaume, &c. tels ſont, ou paroiſſent à la plûpart des hommes certains actes extérieurs qui conſtituent le culte. Ainſi, lorſqu'un culte n'a rien d'indécent ni de contraire aux loix & aux mœurs, on ne voit point de raiſon ſuffiſante, ni de droit aſſez clair, de l'interdire.

Les premiers Apologiſtes de la Religion Chrétienne l'ont ſolidement prouvé dans leurs écrits.

On a toleré le culte des Proteſtans

en France, on y tolére encore celui des Juifs, ainſi que dans l'État d'Avignon. La tolérance réciproque de culte eſt une des plus ſages Loix de l'Empire d'Allemagne. Cette tolérance à l'égard des Grecs a ſoûtenu l'Empire des Turcs. L'interdiction du culte non conformiſte auroit ruiné les États Proteſtans.

Nous avons obſervé que l'intolérance en général eſt eſſentiellement oppoſée au Chriſtianiſme, non-ſeulement par raport à l'eſprit de douceur qui lui eſt propre, mais encore par raport à ſon objet & à ſa Miſſion.

Diſons la même choſe à l'égard de l'intolérance de culte : il eſt abſurde, & c'eſt une palpable contradiction, que le culte des chrétiens doive être annoncé à toute la terre, & qu'il n'y ait aucun Prince qui ne ſoit en droit de s'y oppoſer, qui ne doive même s'y oppoſer, s'il eſt vrai, comme on

le ſupoſe, qu'il y ait de très-grands inconvéniens politiques à tolérer un culte différent du culte établi.

Lorſque nos Miſſionnaires prient un Prince Payen ou Mahométan, de permettre le culte qu'ils vont prêcher dans ſes États, ce Prince ſeroit en droit de leur répondre :

Vous convenez qu'il m'eſt loiſible de vous refuſer ; bien plus, vous croyez que la tolérance de culte eſt contraire au bien des États : d'ailleurs, vous ne pouvez vous plaindre, ſi je ne vous accorde pas une faveur que je ne vous ferai jamais demander, puiſque ma Religion ne m'oblige point à envoyer des Miſſionnaires dans votre pays. Je ne donne aucune atteinte au droit des gens. Je vous laiſſe la liberté de croire tout ce que vous croyez. Vous pouvez reſter dans mes États, pourvû que vous n'exigiez point un

culte extérieur. Vous y ſerez tranquilles ; je ne vous forcerai point à vous faire de ma Religion. Je ne vous en demande pas davantage pour mes Sujets quand ils iront chez vous ; traitez-les comme je vous traite.

Après avoir entendu cette réponſe, que diroient nos Miſſionnaires ? Ne pouvons-nous pas les faire parler ainſi :

Seigneur, nous ne convenons point qu'il ſoit loiſible à aucun Prince de refuſer la tolérance d'un culte, qui n'a rien en lui-même qui puiſſe autoriſer à le défendre. Nous ne croyons point qu'une telle tolérance ſoit contraire au bien des États, nous la croyons plutôt très-avantageuſe. Faites-vous informer des biens qu'elle a produits dans tous les pays où elle eſt admiſe : ſi l'on vous dit qu'il y eſt arrivé des troubles, ce n'eſt point la tolérance qui les a cauſés, c'eſt la perſécution.

Vous nous dites que vous ne croyez point bleſſer le droit des gens en nous refuſant une choſe que vous ne nous ferez jamais demander ; permettez-nous, Seigneur, de vous repréſenter que cela ſeroit juſte, ſi nous n'étions pas obligés de vous demander davantage. Notre Miſſion eſt d'annoncer notre culte à toute la terre ; ſi vous ne voulez pas le permettre dans vos États, il faut que nous le portions ailleurs.

CHAPITRE VIII.

Inconvéniens politiques de l'interdiction du culte public.

MAIS ſans nous arrêter davantage à la queſtion de droit, contentons-nous d'examiner, s'il n'y a pas en général de plus grands inconvéniens à défendre le culte public

qu'à le permettre ; & si ce ne feroit pas quelquefois un très-grand bien de le tolérer. Je suppose toujours que dans le culte dont je parle, & dans la Religion qui le professe, il n'y a rien d'indécent, rien qu'on ne puisse en effet tolérer.

Le culte intérieur est l'hommage le plus pur que la créature puisse rendre à l'Être Suprême ; mais ce culte sublime, si digne de celui qui est Esprit & vérité, a toujours été exprimé chez toutes les nations du monde, par des actes extérieurs. Celles qui n'ont pas eû de Temples comme les Perses, les Germains, les anciens Patriarches, &c. avoient des lieux d'assemblée dans les forêts, ou sur les montagnes ; des jours consacrés à quelque rite, à quelque solemnité : des Ministres qui étoient chargés par état de leur enseigner les devoirs de la Religion.

Cette obſervation ſuffit dans l'objet que nous nous propoſons. On voit que tous les hommes ſont naturellement attachés au culte extérieur, quand même ce culte ne ſeroit pas eſſentiel à la Religion, ce que perſonne n'oſeroit affirmer.

Le peuple groſſier & ignorant ; or il s'agit ici principalement du peuple, y eſt même ſi attaché qu'il croit qu'on lui ôte tout, quand on ôte cet extérieur, & qu'on ne lui ôte rien quand on le laiſſe.

C'eſt peut-être ce qui a fait penſer que le peuple ſeroit moins attaché à ſa Religion & qu'on pourroit le ramener plus aiſément à la Religion dominante, lors qu'il n'auroit ni Miniſtres ni aſſemblées publiques. Mais l'expérience devroit faire revenir de cette idée.

L'ancienne Religion des Perſes ſubſiſte encore dans pluſieurs pays de

l'Aſie. La Religion des Juifs échape aux feux de l'Inquiſition, celle des Maures, comme nous l'avons déja dit, n'eſt pas encore entièrement détruite en Eſpagne : il y a aujourd'hui en France un nombre incroyable de Proteſtans.

Il arrive ſouvent que le peuple tombe dans la tiédeur, lors qu'il jouït paiſiblement de l'entière liberté de ſon culte : c'eſt là-deſſus qu'eſt fondé le mot aſſez connu de Cathérine de Médicis ; donnez aux Huguenots, diſoit-elle, tout leur ſaoul de prêches, ils ſeront tranquilles.

Le caractère du peuple eſt d'être d'autant plus attaché à ſa Religion, qu'il eſt moins inſtruit de ce qu'elle enſeigne. Il la connoît moins, mais il la craint davantage. Il croit être perſécuté parce qu'il n'eſt pas aſſez dévot ; parce qu'il n'eſt pas aſſez exact à obſerver les plus légères cérémonies ;

enfin parce qu'il n'a pas aſſez d'éloignement pour la Religion dominante.

Mais ce n'eſt pas encore le plus grand inconvénient de l'ignorance, nous en ferons voir d'autres dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE IX.

CONTINUATION.

LES Notables de Niſmes repréſentérent, à Mr. le Duc de Mirepoix, que le peuple tomberoit dans une ſtupide ignorance & delà dans la ſuperſtition & le fanatiſme, ſi on vouloit lui interdire toute ſorte de culte public.

Il eſt certain que la ſuperſtition croît naturellement dans le cœur des hommes, comme les mauvaiſes herbes dans un champ mal cultivé.

Le P. Malebranche a trop bien obſervé les effets contagieux d'une ima-

gination forte pour ne pas donner un juſte ſujet de les craindre.

Comment un peuple ſimple & ignorant ne ſe laiſſeroit-il pas ſéduire ?

Athéne étoit gouvernée par l'imagination forte de ſes Orateurs. Ils ſçavoient mieux la guerre & la politique que les Généraux & les hommes d'État : ils ſçavoient tout ſans être ſortis de leur Ville & ſans avoir fait d'autre étude que celle de la parole.

Mylord Bolingbroke, dont l'imagination étoit des plus fortes, fut chargé d'échauffer celle de quelques-uns de ces émiſſaires que les Anglois, après les avoir endoctrinés, lâchoient dans les Cevennes, afin d'y exciter le fanatiſme. Il diſoit, en racontant cette anecdote à un de ſes amis, de qui je le tiens; je fus effrayé de mes ſuccès.

Le Cardinal Albéroni tenta la même choſe, avec de pareils envoyés, qui ſuſcitérent quelques aſſemblées. Le

Régent se servit des Ministres pour arrêter les progrès des Missionnaires du Cardinal. Il fit écrire à M. Basnage. Celui-ci calma tout par une lettre Pastorale.

Une lumière passagère fit revenir ce peuple de son égarement ; pour l'empêcher de s'égarer de nouveau, il eut donc fallu permettre de l'éclairer toujours.

Le culte toleré, outre l'instruction qu'il procure au peuple, a l'avantage de faire connoître les gens que le peuple écoute, parce qu'ils ne sont pas obligés de se cacher. Jamais complot n'a été tramé en public & en plein jour.

Où en seroit-on en Hollande & en Angleterre, où il y a tant de Sectes non-conformistes, si elles ne s'assembloient pas, pour ainsi dire, sous les yeux du Gouvernement ? Où en seroit-on si on vouloit les contraindre à faire célébrer leurs mariages & leurs

Baptêmes par des Miniſtres de la Religion dominante ? Où en feroit-on ſi on les abandonnoit à la direction d'un zèle indiſcret ou fanatique, d'autant plus dangereux qu'il eſt plus obligé de ſe cacher ?

Mais il n'y a peut-être pas d'inconvénient plus fâcheux, que les exemples de rigueur, qu'un Prince qui eſt adoré de ſes Sujets ſe voit obligé de donner : les exils, les cachots, les galères ; je n'oſe rappeller des exemples encore plus rigoureux : non, l'abandon des terres, des manufactures, du commerce, ſuites funeſtes de ces rigueurs, coûtent moins que les rigueurs mêmes.

Je demande une extrême indulgence pour ce chapitre & pour les chapitres ſuivans. Si je ne traite pas ces queſtions au gré de tout le monde & de bien des perſonnes que je reſpecte, je proteſte devant Dieu, que

je n'ai en vuë que l'intérêt de l'État ; le bien de la Religion & de l'humanité, le ſervice du Roi, & la gloire de ſon règne.

CHAPITRE X.

Avantages de la tolérance de culte, dans les Campagnes.

LES campagnes devroient être un aſyle inviolable contre toute eſpèce de perſécution. Il faudroit laiſſer quelque part un lieu de réfuge à ceux que la fortune n'a point favoriſé dans leurs entrepriſes, afin que l'eſpoir d'une innocente reſſource encourage toujours les projets utiles ; à ceux qui n'ont point d'ambition, afin qu'il reſte ſur la terre quelqu'un qui n'aît point d'ambition ; à ceux qui ont ſervi l'État, afin qu'ils le ſer-

vent encore en augmentant par leur travail & leur œconomie le fonds le plus ſolide de ſes finances. Il faudroit laiſſer des retraites ignorées, où la pauvreté pût être contente, où une fortune médiocre pût fuir le luxe ; un abri contre la violence des paſſions & la contagion des vices.

Les mœurs s'étoient conſervées dans les campagnes, avec le goût de l'Agriculture, tant que ce goût a pû ſe ſoutenir, & que cette profeſſion n'a pas été entièrement découragée. On y appercevoit il n'y a pas longtems les reſtes précieux de l'ancienne ſimplicité, & pour ainſi dire, les traces des derniers pas d'Aſtrée. (*a*)

On devoit ces mœurs à une vie toujours occupée de ſoins qui naiſſent les uns des autres ; à la néceſſité de

(*a*) Virg Georg.

rendre à la terre une grande partie de ſon produit afin qu'elle produiſe davantage ; à l'eſpèce de Légiſlation qu'on exerce ſur un peuple laborieux avec qui vous êtes obligé d'être juſte & humain pour votre propre intérêt.

Ce ne ſont pas des Eſclaves, commandés par des Tyrans, comme dans nos Colonies, ce ſont des hommes libres dont l'obéiſſance eſt fondée ſur la juſtice & ſur l'affection.

Les mœurs ſe corrompent dans les Colonies, parce qu'on n'a beſoin que d'être craint pour s'enrichir dans le ſein même de l'oiſiveté. On nous porte auſſi de ces pays-là plus de vices & de maladies que de richeſſes & de commodités.

Les mœurs ne peuvent ſe conſerver dans les grandes Villes, parce qu'on n'y a beſoin que d'être riche pour devenir riche,

Les fortes peintures de Juvenal & de Tacite, nous donnent une idée bien affreuſe des mœurs des Romains, après qu'ils eurent abandonné le ſoin des campagnes : lors que les Exacteurs envoyés de Rome furent les ſeuls qui puſſent recueillir quelque choſe dans les Provinces : lors que tant de vaſtes Provinces ne furent plus rien & que Rome fut tout. Le trait qui m'a toujours le plus frappé, eſt cette prodigieuſe avidité pour les héritages, quand on n'eût plus d'héritage paternel à cultiver. La Ville de Rome, dit un Auteur, eſt partagée en deux claſſes, l'une s'occupe à briguer les ſucceſſions, l'autre à les faire eſpérer. *Omnes aut captantur, aut captant.* Pour jouïr de la plus grande conſidération, il y avoit des Pères qui abdiquoient ou deshéritoient leurs enfans. (*a*)

(*a*) V. *M. l'Abbé de la Bleterie*, *Rem.* 53.

Comme dans ces climats brûlés du ſoleil, la verdure & la fraîcheur ſe conſervent au fond d'une vallée, & la neige ſur les montagnes qui l'environnent, les mœurs ſe conſervent pures dans les campagnes, & ne peuvent longtems ſe conſerver ailleurs.

Quel inconvénient y auroit-il, ou plutôt quel avantage n'y auroit-il pas, de permettre le culte des Proteſtans hors de l'enceinte des villes & dans les campagnes ſeulement?

Ce ſeroit un moyen d'augmenter la population, de l'empêcher de ſe porter avec tant d'affluence vers les grandes Villes; il n'y a aucune précaution à négliger aujourd'hui contre ces engorgemens funeſtes, qui

---

ſur la Germanie de Tacite *V.* auſſi les remarques d'un Jéſuite Italien ſur l'Angleterre. Dans la dernière claſſe du peuple de Londres, dit-il, ainſi que des autres Villes de commerce, tout eſt anarchie, yvreſſe & mauvaiſe foi; dans les campagnes, tout eſt bon ordre, ſobriété, candeur. *Journal Etranger, Avril 1757. p. 91.*

femblent menacer de paralyfie tous les États de l'Europe.

Il refteroit du moins quelques cantons, & des Provinces entières, où les Arts & les Profeffions les plus utiles n'achéveroient pas de fe perdre avec les mœurs.

Les Manufacturiers dont les ouvraves peuvent être aifément tranfportés, s'établiroient par préférence dans des lieux où la facilité de la vie procure l'avantage de travailler à meilleur marché & le tems néceffaire pour finir & perfectionner l'ouvrage. Ce n'eft pas, comme on le croit communément, le defir de fe faire une réputation & d'être plus à portée du débit, qui les attire dans les grandes Villes ; c'eft la liberté ; c'eft que tous les ouvriers y vont. Un Artifte habile, qui travaille mieux & à meilleur marché, eft bientôt connu en quel endroit qu'il s'établiffe.

La plus néceſſaire des Manufactures, la culture des terres, ſe rétabliroit avec le commerce des denrées, le plus néceſſaire de tous. Tout grand ſyſtême de commerce, de politique & de finance, qui ne ſe trouve pas appuyé ſur cette baſe, n'eſt qu'un brillant édifice bâti en l'air.

La liberté & l'amour de la patrie enléveroient bientôt aux Manufactures étrangères, les ouvriers françois qui les font valoir. Ils viendroient en foule ranimer celles du Royaume qui languiſſent par tout faute de ſujets.

Les motifs qui réüniroient ce nouveau peuple dans les petites Villes, dans les villages de pluſieurs Provinces, étant bien dirigés, paroiſſent plus propres à y rétablir les mœurs, qu'à y cauſer le moindre trouble.

Il y a dans la diſcipline des Proteſtans, une eſpèce de cenſure qui veille ſur les mœurs, plus exacte,

plus respectée du peuple, que n'étoit celle des Romains, parce qu'elle intéresse la conscience. Mais où il n'y a point de culte reglé, il ne peut y avoir de discipline.

CHAPITRE XI.

Examen de quelques objections ; s'il ne faut jamais changer de système.

LORSQUE l'intolérance a voulu s'établir, elle a dit : il faut changer de système selon les tems ; à présent, par tout où elle est établie, elle soûtient qu'il n'en faut jamais changer (*a*).

Tous les lieux communs qu'elle tâche de réchauffer, tous les dangers

(*a*) *Voïez ci-dessus, I. Part. ch. XX.*

dont elle menace, ne ſont qu'une pure déclamation, qui peut ſe réduire à ceci : quand on a un bon ſyſtème, il n'en faut point changer. Mais jamais on ne pourra faire voir qu'on ſoit obligé d'épouſer un mauvais ſyſtème.

Marc-Antonin dit (*a*) : Il faut que tu ayes toujours ces deux maximes, l'une de faire pour l'utilité des hommes, tout ce que demande la condition de Légiſlateur & de Roi : & l'autre de changer de réſolution toutes les fois que des gens habiles te donneront de meilleurs avis.

C'étoit une loi fort ſage à Athénes, qui invitoit, qui obligeoit même chaque Citoyen à dire ſon avis ; & une loi fort imprudente que celle des Thuriens, chez qui tout homme qui vouloit propoſer quelque change-

---

(*a*) *Liv. IV. ch. 12.*

ment, devoit ſe préſenter la corde au col, & ſe ſoumettre à être étranglé ſur le champ, ſi ſon avis étoit rejetté.

Un État iſolé peut garder ſes maximes, ſes modes, ſes uſages, & même ſes préjugés, s'il s'en trouve bien; mais un Etat environné d'autres États qui s'agrandiſſent, doit pour ſe maintenir, tendre à ſon agrandiſſement: & ſi quelques-unes de ſes Loix n'y ſont pas auſſi propres que quelques-unes des Loix de ſes voiſins, il doit prendre ces Loix de ſes voiſins & ſe départir des ſiennes.

La branche Eſpagnole de la Maiſon d'Autriche, s'eſt roidie dans le ſyſtême de l'intolérance, la branche Allemande l'a abandonné. L'une a perdu ſes plus belles Provinces, l'autre en a acquis de nouvelles.

Les Japonnois peuvent ne pas guérir, s'ils veulent, de cette peur ridicule

cule qu'ils ont d'attirer les Étrangers. Il n'y a d'autre grande Nation, avec qui ces Insulaires puissent avoir rien à démêler, que les Chinois, qui ne sont ni fort à portée ni fort rédoutables.

Mais si les Chinois, pendant qu'ils avoient chez eux les Européens, s'étoient avisés de perfectionner la marine & l'art militaire & de tenter de grandes entreprises, les Japonnois auroient dû renoncer à leurs vieilles maximes, imiter les Chinois, & attirer aussi les Européens; leur demander des Missionnaires, des Mathématiciens, des Ingénieurs, des Constructeurs, &c.

CHAPITRE XII.

Sur le nombre des Proteſtans.

LEs Écrits qu'on a publiés depuis peu, pour & contre la tolérance, varient beaucoup ſur le nombre des Proteſtans.

Un Auteur avance qu'il en eſt ſorti quinze cent mille du Royaume, & qu'il en reſte actuellement trois millions (*a*).

Un autre eſt d'accord avec celui-ci, ſur le nombre de ceux qui reſtent, mais il ſoûtient que depuis la révocation de l'Edit de Nantes juſqu'aujourd'hui, il en eſt ſorti plus de deux millions (*b*).

(*a*) Mémoire Théologique & Politique, ſur les Mariages des Proteſtans, &c. p. 4. & 5.

(*b*) Lettre d'un Patriote ſur la tolérance des Proteſtans, page 12. M. de Voltaire, dit

L'Auteur de la Dissertation sur la tolérance des Protestans, après avoir dit qu'il a eû occasion de consulter des personnes en place & qui connoissent parfaitement toutes les Provinces où ils sont un peu nombreux, en compte cinq ou six cent mille en état de porter les armes (c).

Un autre Auteur prétend prouver par un calcul spécieux, qu'il n'y avoit que deux millions de Protestans en France, qu'il en sortit cinq cent mille à la révocation de l'Édit de Nantes; que les autres se convertirent, ou périrent, à la réserve de cent mille,

---

cet Auteur, ne fait monter le nombre des Refugiés qu'à 800000. Mais si cet homme célébre avoit eu les Mémoires que je possède, & dont la fidélité est avérée, il auroit vû que sans exagérer, on peut assurer que depuis cette malheureuse révocation jusqu'aujourd'hui, il est sorti de France plus de deux millions de personnes.

(c) Dissertat. sur la tolérance des Protestans, p. 105. & 106.

qui perſévérans dans l'erreur, produiſirent une génération, d'où eſt ſortie celle qui en ſe mariant au déſert, a fait une peuplade de bâtards; ce qui, vieillards & enfans compris, peut faire en tout quatre cent mille perſonnes (*a*). *V. la Note.*

(*a*) Mémoire Politico-Critique, &c. où l'on refute l'Ecrit qui a pour titre, Mémoire Théol. & Polit. &c. p. 14. & 15.

Cet Auteur a auſſi calculé la perte que la France auroit faite en rebutant l'Inventeur des Bas au métier, & il a trouvé que la perte de deux millions d'hommes, cauſée par quatre Edits revocatifs, comme celui de Nantes, n'auroit pas été ſi conſidérable. Page 107. & 108.

Les autres Nations ont une plus grande idée des François. Voici ce que dit un Anglois: » L'autre exemple que je citerai, eſt celui des » Huguenots François qui ſe ſont réfugiés en » Angleterre, pour cauſe de Religion. Que de » clameurs n'a-t-on pas faites à leur arrivée? » L'Angleterre va être ruinée; on encourage » les Etrangers & notre Peuple va mourir de » faim. Tels étoient alors les cris populaires; » mais les Mêtiers de Spitlefields, & les Boutiques de Ludgate-Hill, nous ont ſuffiſamment appris à changer d'avis. Maintenant » je crois qu'on peut dire ſans injuſtice, que

Le calcul politique eſt un verre, que le préjugé taille très-artiſtement, ſelon qu'il veut groſſir ou diminuer les objets.

Il ſe peut que le nombre des Proteſtans ait été trop exageré d'un côté, il ſe peut auſſi qu'il ait été trop exténué de l'autre. Ceux qui jugent ſans partialité le croyent très-grand, & il y a moins d'inconvéniens à ſe tromper en le croyant plus grand qu'il n'eſt.

Mais ce n'eſt pas ſeulement le nombre qu'il faut conſiderer ici, c'eſt la valeur; ſur tout dans les circonſtances préſentes.

Que les gens qui ne vont ni à la guerre ni ſur mer, qui n'ont aucune pratique du Commerce, des Arts,

---

» ces Huguenots, bien loin de faire du tort » à la Nation, ont gagné ou épargné pendant » l'eſpace de cinquante ans, une balance d'au » moins cinquante millions Sterling en notre » faveur ». Journ. Œconomique, Janvier 1756. p. 182.

de l'Agriculture ; qui n'ont beſoin ni de laboureurs, ni d'ouvriers, ni de manœuvres, ni de valets de peine : comme la plûpart des perſonnes dont la profeſſion eſt plus douce, ne ſentent pas de quelle utilité ſont les hommes, il n'y a rien à cela de fort ſurprenant. Quand on jouit tranquillement de leurs fatigues & de leurs travaux, on n'y penſe guére ; ce ſeroit y participer que d'y faire beaucoup d'attention.

Je n'employerai ni les calculs ni les diſcuſſions pénibles, mais quelques remarques bien ſimples, pour faire connoître le prix des hommes, particulièrement de ceux que la tolérance peut nous donner, ou que la perſécution peut nous ôter.

Qu'il vienne des Troupes dans la Ville la plus peuplée & la plus commerçante du Royaume ; les Soldats ſont d'abord répandus dans les bouti-

ques & dans les atteliers ; on les recherche avec empressement.

Plus la population est nombreuse plus elle a besoin d'entretien (*a*) : Que sera-ce donc quand elle ne l'est pas assez, & qu'il faut reparer le fonds même ?

Ce qui fait encore qu'on recherche si fort les ouvriers militaires, c'est qu'ils sont plus diligens & plus adroits ; que deux peuvent tenir lieu de trois ou quatre ouvriers ordinaires.

Or, ce que les ouvriers militaires sont parmi nous, les ouvriers François le sont dans les pays étrangers. On les y recherche avec le même empressement. Ils y font valoir les Manufactures ; sur tout en Prusse, en Angleterre & en Hollande.

Le François est non seulement plus diligent & plus adroit, il est encore

---

(*a*) Il faut plus de recruës à une grande Armée qu'à une petite.

moins cher, parce qu'il ſe contente d'une nourriture plus frugale, & qu'il met moins de tems à ſes repas. Les gens qui font travailler connoiſſent l'importance de ces ſortes d'attentions, qui paroîtront fort légères à d'autres. Le prix de la main d'œuvre décide du débit & du gain de l'entrepreneur.

On ne gagneroit rien à mettre deux cent mille fainéans de plus dans certains pays, où la perſécution continuelle a énervé l'induſtrie ; mais deux cent mille François de plus, que la tolérance pourroit nous procurer ou nous conſerver, répandus dans les diverſes claſſes des Cultivateurs, des Matelots, des Soldats, des Ouvriers, &c. donneroient de grandes facilités pour les travaux des terres, l'expédition des Eſcadres, les armemens particuliers, la levée des Milices, les Récruës des Officiers, les

réparations des chemins, les Manufactures, le Commerce, &c. & nos ennemis en ſentiroient bientôt la perte.

CHAPITRE XIII.

Des reproches qu'on fait aux Proteſtans.

NOus avons vû les détours dont la perſécution eſt obligée de ſe ſervir & le beſoin qu'elle a de décrier les Sectes, pour être en droit de les exterminer. Il faut croire qu'elle les charge à proportion du beſoin qu'elle a de les rendre odieuſes.

Quel avantage n'a-t-on pas tiré de ce que M. De Monteſquieu a dit que la Religion Catholique convient mieux à une Monarchie, & que la

Religion Proteſtante s'accommode mieux d'une République (*a*) ?

M. De Monteſquieu étoit bien éloigné de vouloir fournir des armes à la perſécution. Mais comme on abuſe de ce paſſage de l'Eſprit des Loix, il eſt à propos de faire voir par ce ſeul exemple, combien les préjugés populaires ſont dangereux, puiſque le plus grand homme ne peut pas ſe promettre d'être toujours en garde contre leur illuſion.

Quand la Religion Chrétienne, dit cet illuſtre Auteur, ſouffrit, il y a deux ſiécles, ce malheureux partage, qui la diviſe en Catholique & en Proteſtante, les Peuples du Nord embraſſerent la Proteſtante, & ceux du Midi garderent la Catholique.

C'eſt que les Peuples du Nord, continue-t-il, ont & auront toujours

(*a*) C'eſt le titre du 5. chap. du liv. 24. de l'Eſprit des Loix.

un esprit d'indépendance, que n'ont pas les Peuples du Midi, & qu'une Religion qui n'a pas de Chef visible, convient mieux à l'indépendance du climat, que celle qui en a un (*a*).

Il se peut que l'influence du climat ait contribué au changement qui s'est fait dans la Religion, & c'est probablement tout ce que M. de Montesquieu a voulu dire. On pourroit attribuer de même à l'influence du climat, les révolutions arrivées dans la Philosophie; les Peuples du Nord ont changé plusieurs fois de système, tandis qu'Aristote regne encore dans les Écoles du Midi ; peut-on en conclure que la Philosophie d'Aristote convient aux Monarchies, & que les Républiques s'accommodent mieux de la Philosophie de Descartes, de Newton ou de Leibnitz ? Les Princes ont-ils intérêt qu'on n'enseigne que le Péripatétisme ?

(*a*) *Ibid.*

Qu'a de commun la dépendance ſpirituelle avec la dépendance temporelle ? Un Soldat qui n'admet pas l'infaillibilité du Pape, obéïra-t-il moins à ſon Général ? En ce cas-là, il n'y auroit point de meilleures Troupes que celles du Souverain Pontife.

L'Auteur des Mémoires de Brandebourg ſoûtient au contraire que la Religion Proteſtante convient mieux aux Monarchies, par cette même raiſon qu'elle n'a point de chef viſible. Il prétend de plus qu'elle convient mieux (*a*) à tous les Gouvernemens.

(*a*) Dans les Monarchies, la Religion Proteſtante, qui ne reléve de perſonne, eſt entiérement ſoumiſe au Gouvernement; au lieu que la Catholique établit un Etat ſpirituel . . dans l'Etat temporel du Prince, &c. Mémoires de Brandebourg, p. 202. & 203. Et un peu avant : En regardant la Religion ſimplement du côté de la politique, il paroît que la Proteſtante eſt la plus convenable aux Républiques & aux Monarchies . . . . Dans un Etat où il faut des Négocians, des Laboureurs, des Artiſans, des Soldats, des Sujets en un mot, il eſt sûr que des Citoyens qui

Cependant la République de Venise & celle de Génes se trouvent fort bien de la Religion Catholique. La Prusse & le Dannemarck, Monarchies très-absoluës, & plusieurs petites Principautés d'Allemagne, qui ne le sont pas moins, s'accommodent également bien de la Religion Protestante.

Mais pourquoi nous arrêter à ces raisons de convenance, dans le tems que nous sçavons de science certaine que les principes des deux Religions obligent également à l'obéïssance envers le Souverain, dans quelque Gouvernement que l'on soit?

Les questions qui les divisent n'intéressent nullement le Gouvernement politique. A l'égard des Protestans, ils prétendent embrasser exclusivement tout ce que les Chrétiens ont professé dans les prémiers siécles, où

sont vœu de laisser périr l'espèce humaine deviennent pernicieux. *Ibid.* p. 200. & 201.

il n'étoit pas ſeulement venu dans l'eſprit qu'on pût jamais s'écarter de la fidélité qu'on doit à ſon Prince, quand ce Prince ſeroit d'une autre Religion.

Je tire le rideau ſur tout ce qu'on a pû faire de part & d'autre contre ces principes. On ne devroit jamais rappeller des ſouvenirs odieux. Il n'y a pas de loi plus ſage que celle de l'amniſtie, parce qu'en ſuppoſant qu'on rougit de ſes excès, elle fait qu'on n'aura plus à en rougir (*a*).

(*a*) Le Premier Préſident de Thou, Père de l'Hiſtorien, appliquoit à la journée de la S. Barthelemi, ces vers de Stace :

Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant
Sæcula, nos certè taceamus : & obruta multâ
Nocte tegi noſtræ patiamur crimina gentis.

Que du nombre des jours ce jour ſoit effacé :
Que nos derniers neveux refuſent de le croire,
Cet horrible attentat, qui ſouille notre gloire.
Sçachons le taire au moins, & ſouffrons que l'oubli
Dans une ſombre nuit le tienne enſéveli.

Vie d'Agricola, par M. l'Abbé de la Bleterie, Rem. 18.

Je dirois volontiers à tous les partis : *Qui veſtrum immunis eſt à peccato, primus jaciat lapidem* (*a*).

Quand la conduite des Proteſtans n'auroit pas toujours été exemte de tout reproche, avouons du moins qu'elle l'étoit au tems de l'interdiction de leur culte, & que cette interdiction fait tout leur crime aujourd'hui.

CHAPITRE XIV.

Si le culte accordé aux Proteſtans pourroit cauſer des troubles.

JE ne vois aucune raiſon de le craindre, ni par l'exemple des autres pays, ni parce qu'on a vû, en France même, pendant longtems, ni par le caractère de la Nation, ni par ſa diſpoſition préſente.

(*a*) S. Jean, chap. 8. v. 7.

La tolérance de culte ne cauſe de troubles nulle part; elle en a, au contraire, mis à l'abri toutes les eſpèces de Gouvernemens qui l'ont accordée.

Je n'entreprendrai pas de prouver des choſes qui ſe paſſent trop près de nous, pour qu'on puiſſe les ignorer.

A l'égard de la France, qui peut de même ignorer que les troubles y avoient entièrement ceſſé, & que ce n'eſt pas à la tolérance de culte qu'on les devoit ?

Otez aux hommes le moyen de ſe nuire vous leur en ôtez le deſir. L'inverſe de cette propoſition n'eſt pas moins vraye.

Il ne faut point tenter les hommes en leur mettant à portée des moyens trop faciles de ſatisfaire leurs paſſions.

Etablir des loix pénales, c'eſt donner aux Sujets d'un même État, des lettres de marque, pour ſe courir ſus les uns aux autres.

La

La perſécution, comme nous l'avons déja remarqué, met la ſociété dans l'état de guerre.

La France a joui de pluſieurs années de trêve; mais ſi elle ne s'eſt jamais vuë, à proprement parler, dans l'état de paix, c'eſt parce que la tolérance n'a jamais été ſolidement établie dans ce Royaume.

Cependant la Nation Françoiſe n'eſt point faite pour nourrir éternellement des haines injuſtes, des préjugés barbares, étrangers à ſon caractère & dont tant d'autres Peuples ſont entièrement revenus.

Un trait touchant de cette humanité qui lui eſt naturelle, & qu'elle ne déſavoûra pas, terminera cet ouvrage.

On crut, pendant un tems, que les mariages faits au déſert, alloient être déclarés valides, du moins quant aux effets civils, & que cette partie infortunée de la Nation, qui s'expoſoit

encore à de nouveaux malheurs, par une pareille conduite, alloit enfin jouïr de quelque douceur à l'ombre des Loix.

Je puis aſſurer que je ne vis dans ce tems-là ni Laïque, ni Eccléſiaſtique, qui ne témoignât deſirer de tout ſon cœur, que cette nouvelle fut vraye ; & lorſqu'elle ſe répandit parmi les Négocians d'une des plus grandes Villes du Royaume, qui ſe trouverent aſſemblés à la Bourſe, il ne fut plus queſtion dans le moment des affaires du Commerce, ni d'aucune autre affaire ; ce ne fut plus qu'embraſſemens mutuels, que félicitations, que tendres remercimens, que larmes de joye, de la part des Catholiques & des Proteſtans. Sont-ce là les effets d'une animoſité implacable, d'un zèle inflexible, ou les ſentimens que la Religion inſpire ?

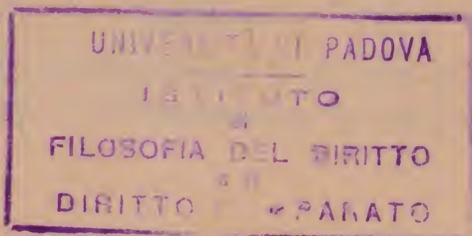
Fin de la ſeconde & dernière Partie.



TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans la feconde Partie.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN.





UESTION
UR LA TO
U LON EX



AVERTISSEMENT
POUR LA SECONDE PARTIE.

POUR achever de donner une *juste idée de la persécution, après avoir vû son origine, & son opposition à la Mission des Apôtres, considérons premièrement ses effets ;*

2°. *Les effets plus dangereux encore & moins observés jusqu'à présent des Loix qui l'autorisent ;*

3°. *Si les Souverains, si le Clergé lui-même, ont intérêt d'adopter ses maximes ;*



